

Agence Nord  
25 rue Vanmarcke  
80000 AMIENS

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

**Monsieur MAUJEAN Stéphane**  
**Maire**  
**14 Grande Rue**  
**52 320 MIRBEL**

Affaire suivie par :

Jean-Baptiste TROUART, Chef de projet Développement  
jean-baptiste.trouart@valorem-energie.com - 06 12 62 29 36

Amiens, le 4 décembre 2024

LRAR n° 1A 213 482 3760 6

**Objet : Invitation au comité de projet de Mirbel Energies**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du projet de parc éolien de MIRBEL ENERGIES, situé sur le territoire de la commune de Mirbel, **j'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Comité de projet, qui se tiendra le 18/12/2024 à 19h en Mairie de Mirbel (52320).**

Les comités de projet ont été créés par l'article 16 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération du déploiement des énergies renouvelables, afin d'assurer une concertation entre les parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

En complément des initiatives déjà mises en œuvre par VALOREM pour associer les acteurs du territoire à ce projet (comités de pilotage, lettre d'information...), il est donc prévu de réunir un comité de projet associant :

- Le porteur de projet : MIRBEL Energies, que je représenterai
- La commune d'implantation : Mirbel
- La communauté d'agglomération : Agglomération de Chaumont
- Les communes situées dans un rayon de 6km autour du projet.

En tant que porteur de projet et conformément à la réglementation, nous vous présenterons :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;
- Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.



Ces éléments seront également mis à disposition du public par voie électronique.

Nous serons bien entendu à l'écoute de vos remarques et aurons à cœur de répondre à vos éventuelles questions sur ce projet.

**Je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer votre présence à jean-baptiste.trouart@valorem-energie.com pour le 16/12/2024 maximum** et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Baptiste TROUART  
Chef de projet Développement